RCS : CLERMONT FERRAND
Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2018 B 01147
Numéro SIREN : 753 021 898
Nom ou dénomination : DFD - Dense Fluid Degreasing

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2021 sous le numéro de dépôt 10075

DEPOT N° 2021/10075
DU 16 DEC. 2021

DEPOT GREFFE N° 2021 007400 DU 13/12/2021

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

ORDONNANCE

Nous, Patrick PERROTIN, Président du Tribunal de Commerce de CLERMONT-FERRAND,

Vu la requête qui précède et les motifs y énoncés,

Vu les dispositions de l'article L 225-100 et R 225-64 du Code de Commerce,

Prolongeons jusqu'au 25 mars 2022 le délai imparti à la société DFD - Dense Fluid Degreasing (SACA) pour tenir son assemblée annuelle des comptes de l'exercice clôturé le 31/03/2021.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 13/12/2021

Le Greffier,

M. JALENQUES

Le Président,

P. PERROTIN

expédition
ej/16/12/2021

Pour expédition certifiée conforme à l'original
Page 1/1

Me Michel JALENQUES, greffier associé

Dense Fluid Degreasing

Z.I. Aéronautique Sud
149, Avenue du Brézet
63100 Clermont-Ferrand
Téléphone : 06 80 75 72 41
E-mail : dominique.rossignol@dfd-co2.com

ARRIVÉ LE :
13 DEC. 2021
TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE DE CLERMONT-FERRAND

Clermont Ferrand, le 13 décembre 2021

Requête à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Clermont Ferrand

Monsieur Patrick Perrotin
Président du Tribunal de Commerce de Clermont Ferrand
40, rue de l'Ange
63000 Clermont Ferrand

Monsieur le Président,

Sur les conseils de mon commissaire aux comptes, Monsieur François VERDIER, du cabinet EX-CO Clermont Ferrand, et suite à une première prolongation de trois mois par votre ordonnance N° 005906 du 21/09/2021, de l'A.G.O. d'approbation des comptes jusqu'au 31/12/2021,

➔ compte tenu d'une levée de fonds en cours de préparation avec plusieurs apporteurs pressentis,

➔ compte tenu de la mise en place très récente d'une procédure de conciliation avec certains fournisseurs et certains organismes, par votre ordonnance du 02/12/2021, nommant Maître Grégory Wautot conciliateur,

➔ et dans l'attente de la concrétisation de plusieurs commandes de machines CO2 supercritique pour un peu plus d'un million €,

j'ai l'honneur de solliciter de votre part le report **jusqu'au 25 mars 2022** de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes clos le 31 mars 2021, AGO, qui devait initialement se tenir au plus tard le 31 décembre 2021.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées .

Dominique ROSSIGNOL
P.D.G.

P.J. : chèque BNP-Paribas de 31,39 € à l'ordre du greffe du TC